



• **ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022**

Scrutin du 1^{er} décembre 2022 au 8 décembre 2022

Avis de réunion des membres du bureau de vote électronique centralisateur du CDG74

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du CDG74, en date du 1^{er} avril 2022 venant instaurer un bureau de vote électronique centralisateur pour l'ensemble des scrutins (CAP-CST-CCP) organisés par le CDG74,

LE PRESIDENT VOUS INFORME QU'EN APPLICATION DES DISPOSITIONS SUSVISEES ET NOTAMMENT L'ARTICLE 15 DU DECRET N°2014-793 DU 9 JUILLET 2014 :

Le bureau de vote électronique :

1. procède à l'établissement et à la répartition des clés de chiffrement
2. vérifie que les composantes du système de vote électronique, ayant fait l'objet d'une expertise, n'ont pas été modifiées et s'assure que les tests ont été effectués
3. vérifie que l'urne électronique est vide, scellée et chiffrée par des clés de chiffrement délivrées à cet effet
4. procède au scellement : du système de vote électronique, de la liste des candidats, de la liste des électeurs, des heures d'ouverture et de fermeture du scrutin -, du système de dépouillement.

La séance des membres du bureau de vote électronique centralisateur au cours de laquelle il sera procédé à l'établissement et à la répartition des clés de chiffrement est ouverte aux électeurs et se tiendra le :

Mercredi 16 novembre 2022, à 14 H (durée prévisible 1H)

au

CDG 74 - Maison de la Fonction Publique Territoriale

Salle des Conseils (au 1^{er} étage)

55 rue du Val Vert

CS 30138 - SEYNOD 74600 ANNECY

Fait à Annecy le 03 novembre 2022, Le Président du CDG74, Antoine de MENTHON